



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry  
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3  
Telephone : (613) 238-2422  
Facsimile : (613) 232-7130  
e-mail : caefs@web.ca  
Home Page : www.elizabethfry.ca

## **Le Canada doit remédier à son dossier affligeant de discrimination à l'égard des femmes autochtones**

**(Ottawa, 14 décembre 2011)** L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) salue la décision prise par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes d'entreprendre une enquête sur les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones dans tout le Canada. L'ACSEF est une fédération de 26 organismes communautaires dispensant des services qui oeuvrent avec et au nom des femmes et des filles marginalisées, victimisées, criminalisées et incarcérées.

«Nous croyons que le Comité repérera les liens entre l'échec du gouvernement à garantir aux femmes autochtones leurs droits humains et la protection de l'État, et la probabilité accrue que celles-ci soient marginalisées, victimisées, criminalisées et internées», affirme Kim Pate, directrice exécutive de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. «Il semble que nous voyons constamment le gouvernement canadien poursuivre la pratique honteuse d'ignorer et de continuer à persécuter nos sœurs. En plus du manque de protection accordée aux femmes autochtones disparues ou retrouvées mortes, nombre de leurs familles et de leurs proches se font dire que celles qui leur sont chères sont probablement en train de faire la fête, de se prostituer ou de passer du temps en prison. Mais en réalité, beaucoup trop d'entre elles sont condamnées pour avoir seulement tenté de se défendre.»

«Nous trouvons extrêmement préoccupant la manière dont le projet de loi omnibus va exacerber les problèmes actuels», poursuit Susan Dunlop, présidente de l'ACSEF. «Les femmes autochtones représentent déjà plus du tiers des personnes qui purgent une peine d'emprisonnement de deux ans et plus. Les réformes du droit actuelles ne peuvent qu'aggraver les choses et augmenter considérablement les coûts humains et financiers du système de justice pénale, au détriment des services sociaux, de santé et d'éducation. L'incarcération est une mesure très coûteuse, beaucoup plus coûteuse que d'autres approches de prévention ou de lutte contre le crime. En plus de l'enquête du Comité des droits de l'homme de l'ONU, le Canada devra également mettre sur pied des mécanismes de surveillance et de recours externes et indépendants de ses mesures correctionnelles qui soient exhaustifs et accessibles», conclut Sue Dunlop.

-- 30 --

**Contact:** Sue Dunlop, présidente ou Kim Pate, directrice exécutive - 613-298-2422